



SOCIÉTÉ POUR
LA PROTECTION
DES PAYSAGES
ET DE
L'ESTHÉTIQUE
DE LA FRANCE
Sites et Monuments

Au service du Patrimoine depuis 1901

Lettre adressée à la CNDP, prolongement de l'A 12

La SPPEF a déjà émis différents courriers aux administrations concernées et notamment au Ministre des transports (lettre du 25/11/2004) et s'étonne des tracés proposés qui passent dans le parc naturel de la Haute Vallée de Chevreuse.

En effet, ces tracés pénalisent des sites sensibles et remarquables et même classés « Vallon du Pommeret », ou le « Le Mesnil St Denis », espaces agricoles à protéger et de plus dans un PNR.

Or, il semble regrettable d'abîmer un écrin de verdure au riche passé historique qui subsiste encore, si proche de la capitale. C'est aussi un poumon vert indispensable face à la pollution dense en région IDF.

Nous souhaitons que d'autres alternatives soient proposées :

- élargissement ou meilleure gestion des routes existantes.
- possibilité de développer au maximum le ferroutage qui soulagerait nos axes routiers de l'invasion des poids lourds et peut-être améliorer le transport fluvial. Davantage de transports en commun seraient à envisager dans ces régions.

Il semblerait nécessaire de tenir enfin compte de la notion de « développement durable » à travers des exemples tels que celui-ci.

Il apparaît que le transport routier s'accroît de plus en plus, sollicitant toujours davantage d'autoroutes et de routes qui ne sont pas un moyen efficace pour répondre aux menaces de la lutte antipollution. D'autant plus que ces prolongements d'autoroutes, en règle générale, génèrent des zones d'activités économiques (logistiques), des lotissements donc une extension incontournable de l'urbanisation.

Par ailleurs, ne serait-il pas opportun de savoir si ce projet conçu dans les années 60 répond toujours à la problématique du transport des biens et des personnes à l'ouest de la région Ile de France.

D'autre part, si aménagement du territoire, il faut souligner que cette voie de transit international passerait à 20 km du périphérique dans une région déjà très sollicitée.

En qualité d'association pour la protection des sites et des paysages, nous déplorons donc les tracés proposés de ce prolongement de l'A12 et souhaitons que la notion de « Parc naturel régional » soit respectée tout autant que la notion « d'espaces sensibles et sites classés ».

Sans empêcher le développement économique, d'autres solutions doivent être envisagées afin de ne pas remettre en question, en permanence, ces notions de préservation.

Président
Paule ALBRECHT